

2016:02:01
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 1^{er} jour du mois de février 2016, à 19 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Ginette Côté, mairesse
 Aurore Gagné, conseillère
 Marina Gagné, sec.-très. et dir. gén.
Messieurs Jean-François Houde, conseiller
 Emmanuel Tremblay, conseiller
 Benoît Lavoie, conseiller
 Guy Houde, conseiller
 Jérôme Boudreault

Sous la présidence de madame Ginette Côté, mairesse.

ORDRE DU JOUR

(C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux :
 - 3.1 séance régulière du 11 janvier 2016
4. Lecture et adoption des comptes de janvier 2016
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1 PDFD : Demande espace de bureau sous-sol édifice municipal
 - 5.2 Fabrique de Petit-Saguenay : commandite Feuillet Paroissial (50 \$)
 - 5.3 Garage Nil Côté Enr. Demande un crédit des taxes de services; fermeture garage
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 Autorisation paiement du capital (25 000\$) à la SADC sur prêt du VVPS
 - 6.2 Politique d'aide aux communautés 2016 : 8 000 \$
 - 6.3 Mandat ArsenalWeb : nouveau site internet (8 980 \$ + tx)
 - 6.4 Inscription congrès ADMQ- Québec (15 au 17 juin 16) : membres 503 \$ + tx
 - 6.5 M.R.C. du Fjord : Vente pour défaut de paiement des taxes municipales
 - 6.6 Avis de motion pour modifier le règlement sur l'entente de la Cour municipale (Ministère de la Justice)

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE
 - 7.1 M.R.C. du Fjord-du-Saguenay demande résolution d'approbation du rapport service incendie
8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 Demande au M. Transports d'augmenter la cote de la Route 170 à la cote 1 (avait été classé dans cote 2)
9. URBANISME
 - 9.1 CPTAQ demande une nouvelle résolution amendant la résolution de 2014 pour inclure certains lots et un désistement pour d'autres pour en environ 99 hectares au total
 - 9.2 Mandat à Chiasson Thomas Tremblay & associés description technique des lots appartenant à la Municipalité pour exclusion CPTAQ
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1 Groupe Intégration sociale du Bas-Saguenay : demande d'aide financière
 - 10.2 Saint-Vincent-de-Paul : don pour la Guignolée de décembre 2015
 - 10.3 Réseau Biblio : cotisation services bibliothèque 2016 (2798.94 \$)
11. VARIA
12. Rapport des dossiers municipaux
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 19 h 30 par Mme Ginette Côté, mairesse de Petit-Saguenay. Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2016:02:23 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2016:02:24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2016
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2016 est accepté dans sa teneur et forme.

**4. 2016:02:25 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE** le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, Marina Gagné, à effectuer le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présenté, au montant total de **24 582.89 \$** pour l'année financière **2016**, le tout préalablement vérifié et paraphé par la mairesse, Mme Ginette Côté, et la conseillère Aurore Gagné.
- QU'** une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

5. CORRESPONDANCE

5.1 2016:02:26 GROUPE DES PDFD DEMANDE LOCAL ÉDIFICE MUNICIPAL (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que le groupe des PDFD a fait la demande pour continuer à utiliser le local situé au sous-sol de l'édifice municipal pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte de prêter gratuitement un local au Groupe des PDFD pour l'année 2016.
- QU'** un montant de 20 \$ par mois sera facturé pour l'utilisation du téléphone IP.

5.2 2016:02:27 COMMANDITE FEUILLET PAROISSIAL 2016 50 \$ (C.M. Art. 8. Par.2-83-204)

CONSIDÉRANT que la Fabrique de Petit-Saguenay sollicite des commandites pour l'achat d'espaces publicitaires dans le Feuillet paroissial qui sera distribué dans les paroisses de Sagard, Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean et Rivière-Éternité, au coût de 50 \$ par espace publicitaire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal accepte d'acheter un espace publicitaire dans le Feuillet paroissial pour l'année 2016 au coût de 50 \$.

5.3 2016:02:28 GARAGE NIL CÔTÉ ENR. DEMANDE CRÉDIT DES TAXES DE SERVICES COMMERCIALES (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que Nil Côté a informé la municipalité qu'il ferme définitivement son commerce Garage Nil Côté Enr. du 50 rue Dumas pour le transformer en entrepôt et a fait une demande remboursement des taxes de services commerciales;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la directrice générale, Marina Gagné, informera M. Côté que ses taxes de vidanges commerciales seront remboursées lorsque la conversion de la bâtisse en entrepôt sera complétée et que tout affichage commercial sera enlevé;

QUE que la taxe de la collecte sélective sera remboursée lorsque le bac de récupération sera remis à la municipalité.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 2016:02:29 VERSEMENT 2016 25 000 \$ EMPRUNT DU VVF À LA SADC (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que la Société de gestion V.V.F. St-Étienne a contacté un prêt de 150 000 \$ avec la SADC du Fjord remboursable sur 6 six ans;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay s'est engagé par la résolution 2014:10:177 à subventionner la Société de gestion en effectuant les versements annuels du capital de 25 000 \$ à la SADC pour rembourser ce prêt;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay autorise la directrice générale, Mme Marina Gagné, à effectuer le versement du capital de 25 000 \$ pour l'année 2016 à la SADC du Fjord, pour rembourser l'emprunt de la Société de gestion V.V.F St-Etienne.

6.2. 2016:02:30 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2016 (MRC) 8000 \$ POLITIQUE D'AIDE AUX COMMUNAUTÉS (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay a adopté une *Politique d'aide aux communautés 2016*, accordant des aides financières aux organismes à but non lucratif du milieu;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay a reçu des demandes de subvention et désire y donner suite;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay demande à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay de verser les aides financières aux organismes suivants, dans le cadre de la *Politique d'aide aux communautés 2016*, à savoir:

1600 \$	O.T.J. de Petit-Saguenay 19 rue du Collège, Petit-Saguenay G0V 1N0
1600 \$	CDE de Petit-Saguenay 35 rue du Quai, Petit-Saguenay G0V 1N0
1600 \$	Association de la rivière Petit-Saguenay 100 rue Eugène-Morin, Petit-Saguenay G0V 1N0
1600 \$	Société de Gestion V.V.F. St-Étienne 99 chemin St-Etienne, Petit-Saguenay G0V 1N0
1600 \$	Fabrique de Petit-Saguenay 50 Rue Tremblay, Petit-Saguenay, G0V 1N0
=====	
8000 \$	

**6.3. 2016:02:31 MANDAT CONFECTION NOUVEAU SITE INTERNET
ARSENAL WEB 8980 \$ + tx (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire refaire au complet son site Internet;

CONSIDÉRANT que des offres de services ont été demandées à 5 entreprises de la région;

CONSIDÉRANT que le comité qui a étudié les offres reçues et recommande la sélection d'Arsenal web Polka de Chicoutimi;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal retient les services d'Arsenal web Polka de Chicoutimi pour la confection du nouveau site web de la municipalité, pour un montant de 8 980 \$ plus taxes.

**6.4. 2016:02:32 INSCRIPTION CONGRÈS 2016 ADMQ
(C.M. art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que le congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec se tiendra à Québec du 15 au 17 juin 2015;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marina Gagné, désire assister à cet évènement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE** le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marina Gagné, à s'inscrire au Congrès de l'ADMQ 2016 au montant de 503 \$ plus les taxes.
- QU'** la municipalité défraie l'hébergement, les repas et les déplacements sur présentation de preuves justificatives.

6.5. 2016:02:33 VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT PAIEMENT DE TAXES (C.M. Art. 1022)

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 1022 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C.27-1), le secrétaire-trésorier est tenu de présenter au conseil, en février de chaque année, la liste des arriérés de taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marina Gagné, à faire parvenir la liste des arriérés de taxes à la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour la vente des immeubles pour le non-paiement des taxes municipales, avant le 4 mars 2016.

6.6 AVIS DE MOTION – REMPLACER LE RÈGLEMENT SUR LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COUR MUNICIPALE COMMUNE (C.M. Art. 445)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Guy Houde, conseiller, qu'il verra à déposer ou déposera, pour adoption à une séance subséquente, un règlement visant à remplacer et abroger le règlement 15-298 et autorisant la conclusion d'une entente visant à remplacer et modifier diverses ententes existantes applicables à la cour municipale commune de la Ville de Saguenay et à permettre l'adhésion de nouvelles municipalités à cette cour municipale.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE

7.1 2016:02:34 APPROBATION RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 SSI (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC du Fjord-du-Saguenay est tenue de transmettre, avant le 31 mars 2016, un rapport d'activité pour l'année 2015 ainsi qu'un plan d'action pour la prochaine année au ministère de la Sécurité publique.

CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit remplir sa partie du rapport d'activité, approuvé par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal approuve le rapport d'activité 2015 du Service de sécurité incendie de Petit-Saguenay, et le dépose à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 2016:02:35 ENTRETIEN DES ROUTES APPARTENANT AU MTQ SUR LE TERRITOIRE DU BAS-SAGUENAY (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT la décision du ministère des Transports de réduire la cote d'entretien de la route 170 laquelle est passée de la cote 1 à la cote 2 à partir du Secteur de La Baie jusqu'à l'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que le Secteur de la route 170 de l'Anse-Saint-Jean à Petit-Saguenay jusqu'à la limite de Sagard doit conserver sa cote d'entretien de niveau 1;

CONSIDÉRANT que la route 381, dans le secteur de Ferland et Boileau a connu la même décote;

CONSIDÉRANT que ce changement de la classification d'entretien de la route 170 amène une diminution de la qualité de l'entretien qui fait en sorte que seulement les côtes et les courbes sont maintenant sablées;

CONSIDÉRANT que cette diminution de l'entretien diminue la sécurité des usagers de la route;

CONSIDÉRANT que des touristes et les visiteurs nous font part de leurs craintes à circuler sur nos routes particulièrement pour les adeptes de la station de ski du Mont-Édouard,

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay demande aux instances décisionnelles du ministère de Transports de revenir sur leur décision et de remettre en place le niveau d'entretien des routes 170 et 381 tel qu'il était les années passées et de maintenir et/ou de rétablir la cote 1 jusqu'à la limite de Sagard.

9. URBANISME

**9.1 2016:02:36 AMENDEMENT RÉSOLUTION 2013:09:155 DEMANDE
D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DOSSIER 405783 (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait par sa résolution 2013:09:155 une demande d'exclusion de la zone agricole à la Commission de la protection sur le territoire agricole (CPTAQ) des lots 8 PTIE, 9-1 PTIE, 10-1 PTIE, 10-2, 11-1 PTIE, 11-2, 20-5, 76, 77 et 143 Rang Nord, Canton de Dumas;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse préliminaire de la CPTAQ du dossier 405783, la municipalité a décidé de se désister et de retirer certains lots de sa demande originale;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu d'ajouter à sa demande des lots qui sont enclavés dans la zone que la municipalité désire exclure de la zone agricole;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay amende sa résolution 2013:09:155 afin de modifier la liste des lots qu'elle désire une exclusion de la zone agricole à la CPTAQ (dossier 405783), pour une nouvelle superficie totale de 102.65 hectares, à savoir les lots suivants:

<u>LOT</u>	<u>SUPERFICIE</u>
16 rang Nord, Canton de Dumas	7 873.3 m ²
17 " "	2 542.0 m ²
28 " "	472.0 m ²
76 " "	5 429.3 m ²
77 " "	4.155 ha
143 " "	46.28 ha
20-1 " "	3 635.3 m ²
20-5 PTIE " "	47.77 ha
27-11 PTIE " "	3 557.9 m ²
26 PTIE " "	5 194.7 m ²
29 PTIE " "	326.0 m ²
73 PTIE " "	67.7 m ²
75 PTIE " "	1.54 ha
Total :	102.65 ha

QUE la municipalité de Petit-Saguenay se désiste et retire les lots suivants de sa demande d'exclusion de la zone agricole (dossier 405783) :

8 PTIE	rang Nord,	Canton de Dumas
9-1 PTIE	"	"
10-1 PTIE	"	"
10-2	"	"
11-1 PTIE	"	"
11-2	"	"

**9.2 2016:02:37 MANDATER ARPENTEURS CHIASSON & THOMAS
DESCRIPTION TECHNIQUE 5 LOTS POUR DEMANDE
EXCLUSION CPTAQ (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la municipalité a décidé de modifier sa demande d'exclusion de la zonage agricole à la Commission de la protection sur le territoire agricole (CPTAQ), dossier 405783;

CONSIDÉRANT que la commission demande d'y inclure des lots qui sont enclavés dans la zone demandée;

CONSIDÉRANT que les descriptions techniques de cesdits lots doivent être réalisées pour être incluses à la demande;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay mandate les arpenteurs-géomètres Chiasson & Thomas inc. pour réaliser les descriptions techniques des lots 16, 17, 20-1, 75 PTIE et 29 PTIE du rang Nord, Canton de Dumas, afin de les inclure dans la demande d'exclusion à la CPTAQ dossier 405783.

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

**10.1 2016:02:38 AIDE FINANCIÈRE 50 \$ GROUPE INTERACTION SOCIALE
BAS-SAGUENAY (C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que le Groupe Interaction sociale du Bas-Saguenay a fait une demande d'aide financière pour financer l'organisation de sorties éducatives pour leurs élèves du Bas-Saguenay avec des limitations physiques;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
IL EST APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 50 \$ au Groupe intégration sociale du Bas-Saguenay pour l'organisation de sorties éducatives en 2016.

**10.2 2016:02:39 DON GUIGNOLÉE 2015 SAINT-VINCENT-DE-PAUL 50 \$
(C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que le comité Saint Vincent de Paul a organisé en décembre une Guignolée pour les personnes démunies de la Paroisse;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire participer à cette initiative;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accorde un don de 50 \$ à la Saint Vincent de Paul pour la Guignolée 2015;

**10.3 2016:02:40 RÉSEAU BIBLIO COTISATION 2016 2798.94 \$
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que le Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean a transmis la facture pour la cotisation 2016 pour les services de la bibliothèque de Petit-Saguenay, au coût de 2434.39 \$, soit 3.523 \$ par habitant, plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal verse la cotisation 2016 au Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean au montant de 2798.84 \$ incluant les taxes;

11. VARIA

11.1. CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)

1. En date de janvier, Groupe Environex, transmettant les rapports d'analyses de l'eau potable et des eaux usées, pour le mois de janvier 2016.
2. En date du 13 janvier, OTJ de Petit-Saguenay, transmettant un chèque de 500 \$ correspondant au remboursement de l'emprunt pour la réfection des installations sportives de l'aréna.
3. En date du 14 janvier, Hydro-Québec, transmettant un chèque au montant de 5932.71 \$ correspondant à la subvention pour la conversion des lumières de rues au DEL.
4. En date du 25 janvier, Ville de Saguenay, transmettant un chèque de 9252.18 \$ correspondants aux redevances de la Loi 130 (matières résiduelles) pour 2014 (3754.10 \$) et 2015 (5498.08\$).
5. En date du 22 janvier, ministère de la Sécurité publique, Denis Landry, directeur du rétablissement, transmettant l'avis de décision et le chèque de 275.53 \$ comme remboursement admissible aux dépenses occasionnées pour faire évacuer des personnes enclavées sur le Zec Buteux lors des pluies abondantes des 24 et 25 août 2015.
6. En date du 18 janvier, Agence des centres d'urgence 9-1-1, transmettant le relevé des sommes perçues pour les services 9-1-1 sur le territoire de Petit-Saguenay au mois de novembre 2015, pour un montant de 309.05 \$.
7. En date du 22 janvier, Mutuelle des municipalités du Québec, Linda Daoust, présidente-directrice générale, informant que la municipalité recevra une

ristourne de 3 949 \$ qui sera versée après le renouvellement de la police d'assurance.

8. En date du 7 janvier, MRC du Fjord-du-Saguenay, Yvan Lavoie, transmettant copies des demandes de révision du rôle d'évaluation foncière de Marie-Claire Lavoie/Carl Boudreault et de Laurier Lavoie.
9. En date du 25 janvier, MRC du Fjord-du-Saguenay, transmettant le bilan des inspections 2015 des risques élevés.
10. En date du 31 décembre, ministère de l'Agriculture, transmettant l'état de compte en date du 31 décembre 2015 du Programme de crédit de taxes foncières agricoles.
11. En date du 10 janvier, CSST, transmettant l'attestation que la municipalité appartient à la mutuelle de prévention numéro 00751 (Groupe ACCIsst) pour l'année 2016.
12. En date du 11 janvier, Tribunal administratif du travail, accusant réception de la contestation d'une décision de la CSST demandée par le groupe ASSIsst.
13. En date du 13 janvier, Retraite Québec, informant qu'à partir du 1^{er} janvier la Régie des rentes du Québec et la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) se sont regroupées en un seul groupe nommé Retraite Québec.
14. En date du 15 janvier, ministère des Ressources naturelles, transmettant l'avis de dépôt au cadastre de la correction du lot 15-3 rang 1 Saguenay, canton Dumas.
15. En date du 21 janvier, ministère des Affaires municipales, Dominique Dufour, conseiller aux affaires municipales, accusant réception de la déclaration des intérêts pécuniaires des élus.
16. En date du 22 janvier, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Gilbert Massicotte, informant qu'il y aura une consultation relative aux plans d'aménagements forestiers intégrés opérationnel (PAFIO) de l'unité d'aménagement 03351 (Zec Buteux).
17. En date du 24 janvier, CSST, informant un avis du taux personnalisé suite à un recalcul et reclassification pour l'année 2016.
18. En date du 13 janvier, CSST, Violaine Lavoie, informant que la date limite d'inscription pour les Grands Prix santé et sécurité du travail est le 4 mars.
19. En date du 15 janvier, Mastera formation continue du Cégep de Jonquière, Lisa Lavoie, informant qu'une formation en gestion et assainissement des eaux débutera en février et demandant offrant la possibilité d'accueillir des stagiaires pour une période de 4 semaines à la fin du cours du 19 juin au 14 juillet 2017.

OFFRES DE SERVICE

SAM : Service d'achat pour les municipalités

Calcul-o-négo : Logiciel de calcul des demandes syndicales et patronales

REVUES ET PUBLICATIONS

La voix du Vrac – Informe affaires.

12. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- Guy Houde invite au tournoi de hockey du 5 au 7 février.
- Ginette Côté donne des informations sur :
 - L'étude environnementale et de dragage pour le projet du Quai est terminée
 - Les maires du Bas-Saguenay ont formé un comité de concertation pour les dossiers municipaux et se réuniront 5 à 6 fois par année.
 - La scierie ouvrira bientôt.
 - L'importance de l'achat local pour conserver nos commerces
 - L'horaire de l'inspectrice municipale sera publié dans le prochain bulletin municipal.
 - Une soirée pour les bénévoles sera organisée le 30 avril 2016.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)

À 20 h 10, Ginette Côté, mairesse, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je soussignée, Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, certifie, qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2016:02:25 – 2016:02:26 – 2016:02:27 – 2016:02:29 – 2016:02:31 – 2016:02:32 – 2016:02:37 – 2016:02:38 -2016:02:39 - 2016:02:40.

GINETTE CÔTÉ,
Mairesse

MARINA GAGNÉ
Secrétaire -trésorière et Directrice générale

2016:02:29
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance extraordinaire dûment convoquée du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 29^e jour du mois de février 2016, à 19 h 00, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle étaient présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Ginette Côté, mairesse
 Aurore Gagné, conseillère
 Marina Gagné, sec-.très. et dir. gén.
Messieurs Jean-François Houde, conseiller
 Emmanuel Tremblay, conseiller
 Benoît Lavoie, conseiller
 Guy Houde, conseiller
 Jérôme Boudreault, conseiller

Sous la présidence de madame Ginette Côté, mairesse.

ORDRE DU JOUR (C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation de l'offre 230 700 \$ de la Financière Banque Nationale inc. règlements 02-211, 04-222 et 09-246
4. Acceptation conditions d'emprunts de la Financière Banque Nationale Règlements 02-211, 04-222 et 09-246 230 700 \$
5. Période de questions
6. Fermeture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 19 h 00 par Mme Ginette Côté, mairesse de Petit-Saguenay. Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

2. 2016:02:41 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
C.M. Art. 152)

IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

3. 2016:02:42 ACCEPTATION DE L'OFFRE 230 700 \$ À 2,669 % DE LA
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. RÈGLEMENTS
02-211, 04-222 et 09-246 (C.M. Art. 83)

IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la Municipalité de Petit-Saguenay accepte l'offre qui lui est faite de LA FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 8 mars 2016 au montant de 230 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 02-211, 04-222 et 09-246. Ce billet est émis au prix de 98,48300 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

32 700 \$	1,65000%	8 mars 2017
33 600 \$	1,85000%	8 mars 2018
34 500 \$	2,05000%	8 mars 2019
35 600 \$	2,20000%	8 mars 2020
94 300 \$	2,35000%	8 mars 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

4. 2016:02:43 ACCEPTATION CONDITIONS D'EMPRUNTS DE LA FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE RÈGLEMENTS 02-211, 04-222 ET 09-246 230 700 \$ (C.M. Art. 83)

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Petit-Saguenay souhaite emprunter par billet un montant total de 230 700 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NOS	POUR UN MONTANT DE \$
02-211	68 000 \$
04-222	17 900 \$
09-246	114 700 \$
09-246	30 100 \$

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR Mme Aurone Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 230 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 02-211, 04-222 et 09-246 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 8 mars 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	32 700 \$
2018	33 600 \$
2019	34 500 \$
2020	35 600 \$
2021	36 600 \$ (à payer en 2021)
2021	57 700 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Petit-Saguenay émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 8 mars 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 02-211 et 09-246, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

4. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE** (C.M. Art. 83)

À 19 h 05, Ginette Côté, mairesse, déclare que la séance est terminée.

GINETTE CÔTÉ,
Mairesse

MARINA GAGNÉ
Secrétaire -trésorière et Directrice générale